

Signature d'une convention sur le contrôle d'armes légères en Afrique centrale

PANA, 20/11/2010 Brazzaville, Congo - Huit pays d'Afrique centrale ont signé, vendredi, à Brazzaville, une convention sur le contrôle de la circulation des armes légères et de petit calibre, à l'issue d'une réunion sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Il s'agit du Congo, de la République démocratique du Congo, du Gabon, du Tchad, de l'Angola, de Sao Tomé et Príncipe, de la Centrafrique et du Cameroun, qui étaient représentés dans la capitale congolaise par leurs ministres des Affaires étrangères ou leurs ambassadeurs. Le Burundi, la Guinée équatoriale et le Rwanda n'ont pas signé la convention pour diverses raisons.

Les représentants du Burundi et de la Guinée équatoriale ont expliqué qu'ils n'avaient pas reçu 'les pleins pouvoirs' pour signer la convention, alors que celui du Rwanda a invoqué 'des raisons internes'. La convention qui vient d'être signée vise le contrôle de la circulation des armes légères et de petit calibre, mais aussi celui 'des munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à la fabrication, la réparation et l'assemblage' de ces armes, selon le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, regroupant les onze États concernés. Pour le Haut représentant de l'ONU chargé du désarmement, Sergio Duarte, la convention constitue un grand pas en avant dans les efforts pour une paix et une sécurité durables dans la sous-région, en proie à des rébellions et à des groupes armés. Selon le directeur du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, Ivor Fung, la dernière enquête sur la question, publiée en 2006 estimait à sept millions le nombre d'armes légères et de petit calibre en circulation illicite dans les onze pays d'Afrique centrale.